

# VOTRE IDENTIFICATION, C'EST VOTRE SECURITE

VOTRE IDENTIFICATION, C'EST VOTRE SÉCURITÉ

à l'hôpital, la sécurité des soins commence par une bonne identification



**A chaque passage aux admissions ou aux caisses, merci de préparer et présenter :**

## une pièce d'identité valide

- carte nationale d'identité
- permis de conduire
- passeport ou à défaut carte de séjour
- livret de famille pour les enfants



## la carte Vitale ou l'attestation d'ouverture des droits

(délivrée par la CPAM et jointe à la carte Vitale)

## la carte de régime complémentaire

(mutuelle, carte de santé...)

ou attestation de CMU complémentaire

## les coordonnées de votre médecin traitant

## selon votre situation

- feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- le titre d'admission à l'aide médicale d'Etat

**Penser à actualiser votre carte Vitale auprès des bornes qui sont à votre disposition**  
**Merci de votre compréhension**

L'utilisation de l'identité d'une autre personne pour bénéficier de sa couverture sociale peut entraîner des risques très graves pour la santé (mélange des informations dans le même dossier). C'est un délit puni de 5000 à 375.000 € d'amende et de 5 ans de prison.